



REGLEMENT INTERIEUR

- **ARRIVEE DANS L'ECOLE :**

Les enfants arrivent avec les parents jusqu'aux portes de l'école.
Ouvertures des portes à partir de 08 heures 20 le matin et 13 heures le midi.

- **HORAIRES DE CLASSE :**

Les cours ont lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 16 h 30.
Les parents devront avoir quitté l'école au plus tard à 8 h 40.

- **SORTIES :**

Elles se font **à la porte de l'école où les enfants attendent leurs parents.**

Un coupon est à remplir en début d'année pour indiquer les personnes qui viendront chercher les enfants. Tout changement doit être signalé par écrit.

- **CALENDRIER SCOLAIRE :**

Calendrier de l'Education Nationale adapté à **une ou deux journées près.**

- **ABSENCES :**

Toute absence doit être justifiée et signalée par téléphone ou sms au **07 82 03 32 02** le plus rapidement possible (un message peut être laissé sur le répondeur). A son retour, l'enfant doit donner un mot d'excuses à l'enseignant et un certificat médical en cas de maladie contagieuse.

- **GARDERIE (voir tableau des tarifs) :**

Elle est ouverte tous les jours de classe de 16 h 45 à 18 h 30 précises. Le temps de garderie supplémentaire dû à un retard des parents sera facturé aux familles.

- **VESTIAIRES :**

Tenue vestimentaire : Les enfants doivent venir à l'école dans une tenue propre, confortable et décente, adaptés aux diverses activités de la journée (récréation, sport).

Sont interdits : les sabots, les claquettes, les jupes trop étroites et longues. Selon les préceptes de l'école LEARN TO SHINE est non confessionnelle ; tous les signes religieux visibles sont interdits dans l'enceinte de l'école.

Pour les petits : afin de faciliter l'apprentissage de l'autonomie éviter les bretelles, les salopettes, les ceintures à boucle et favoriser les chaussures à velcro, les moufles, ...

Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.

Tous les objets personnels apportés à l'école restent sous la responsabilité des parents.

L'école décline toute responsabilité pour la perte ou la casse des objets personnels.



- **RESPECT :**

L'enfant doit être respectueux envers les adultes, les enfants et le matériel mis à sa disposition (matériel pédagogique, ordinateurs, jeux ...). Tout objet cassé devra être remplacé par les parents de l'enfant concerné.

Lors d'une arrivée en milieu d'année, une période d'essai de 1 à 3 mois sera appliquée. Le Conseil d'Administration, après avis consultatif de l'équipe pédagogique, se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement tout élève ayant un comportement inadéquat. Cette exclusion peut, par mesure conservatoire, être à effet immédiat le temps que le Conseil d'Administration se réunisse.

- **VIOLENCE :**

Tous les actes de violences verbales ou physiques seront sanctionnés selon le degré de gravité.

- **RELATION AVEC LES PARENTS :**

Les parents qui désirent rencontrer l'enseignant ou la directrice de leur enfant sollicitent un rendez-vous au moins une journée avant. L'échange d'informations peut se faire par l'intermédiaire de l'agenda.

Les évaluations des enfants sont remises deux fois dans l'année (janvier et juin).

- **MATERIEL SCOLAIRE :**

La liste des fournitures est communiquée en juillet par internet. Veiller à surveiller régulièrement le matériel scolaire des enfants (trousse, affaires de sport...) et le remplacer le cas échéant tout au long de l'année.

- **SPORT :**

Les jours des activités physiques et sportives sont communiqués en début de chaque semaine en fonction du temps et des disponibilités des intervenants. Chaque enfant laisse son sac de sport à l'école. Toute dispense doit être demandée par écrit et accompagnée d'un certificat médical si elle se prolonge.

Les boucles d'oreilles pendantes sont proscrites.

- **ASSURANCE :**

Une attestation d'assurance doit être fournie en début d'année scolaire. Elle concerne : la responsabilité civile, l'individuel accident (obligatoire pour toutes sorties scolaires).

- **PARKING :**

Veiller à respecter une vitesse de 10km/h maximum.

Le parking est petit, veiller à laisser des places disponibles pour les enseignants et à ne pas gêner la circulation.

Date :

Signature(s) des parents :